

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **88402988.5**

51 Int. Cl.4: **A 47 B 77/02**

22 Date de dépôt: **28.11.88**

30 Priorité: **30.11.87 FR 8716567**

43 Date de publication de la demande:
07.06.89 Bulletin 89/23

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **MANUFACTURE VOSGIENNE DE MEUBLES
ET SIEGES**
F-88000 Saint Loup sur Semouse (Vosges) (FR)

72 Inventeur: **Orly, Jean Francois**
Pavillon 506, Route de Mazirot
Mirecourt (Vosges) (FR)

74 Mandataire: **Cabinet Pierre HERRBURGER**
115, Boulevard Haussmann
F-75008 Paris (FR)

54 Corniche destinée à un meuble tel qu'un meuble de cuisine notamment un meuble suspendu.

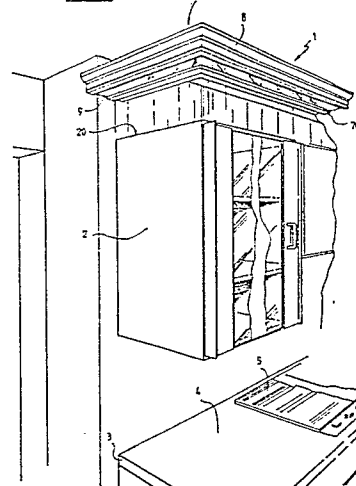
57

a) L'invention concerne une corniche (1) destinée à un meuble tel qu'un meuble de cuisine, notamment un meuble suspendu (2) et constituée essentiellement par une cornière (6) dont l'une des branches (7) ou première branche repose par son extrémité libre (70) sur la face supérieure (20) du meuble (2) à couronner tandis que l'autre branche (8) ou seconde branche fait saillie au-dessus de ce meuble (2).

b) Cette corniche est caractérisée en ce que la première branche (7) comporte une partie (9) en saillie au-dessus du meuble (2), cette partie en saillie, directement contiguë à la seconde branche (8) étant au moins en partie réalisée en un matériau transparent ou translucide et coopérant avec des sources de lumière (14) permettant d'éclairer la partie inférieure du meuble (2), notamment une table de travail (4) disposée au-dessous de celui-ci.

c) L'invention trouve son application dans l'industrie du meuble.

FIG.1



Description

Corniche destinée à un meuble tel qu'un meuble de cuisine notamment un meuble suspendu

La présente invention a pour objet une corniche destinée à un meuble tel qu'un meuble de cuisine notamment un meuble suspendu.

Ces dernières années, on a pu assister à un essor considérable des cuisines dites "aménagées" constituées par des meubles bas cachant les appareils ménagers tels que lave-vaisselles, réfrigérateurs, etc ... et portant, à leur partie supérieure des tables de travail, évier, tables de cuisson ... ; ces meubles bas sont classiquement surmontés par des meubles suspendus faisant office de placards de rangement, et sont associés à des meubles hauts constituant, eux aussi des éléments de rangement ou comportant d'autres appareils, notamment fours, réfrigérateurs, armoires sèche-linge ...

De tels ensembles satisfont largement au goût actuel du point de vue de l'esthétique et sont de plus extrêmement pratiques pour la ménagère ; ils peuvent être soit très simples et relativement bon marché (meubles en matériau synthétique ou en aggloméré recouvert de plaques protectrices, notamment en formica (marque déposée)) soit plus sophistiqués (meubles en bois massif plus ou moins précieux).

Dans de tels cuisines intégrées, on se heurte souvent à des problèmes liés à la nécessité d'un éclairage correct des tables de travail, évier ou plaques de cuisson surmontés par des meubles suspendus ; en effet, un éclairage central se révèle souvent insuffisant car partiellement masqué par la ménagère se trouvant devant le meuble, et, un éclairage du type tube au néon placé sous le meuble suspendu s'avère particulièrement éblouissant donc fatigant pour la vue et, parallèlement, peu satisfaisant du point de vue de l'esthétique.

Or, aucune solution n'a été, jusqu'à présent, proposée pour résoudre ce problème d'éclairage.

La présente invention a pour objet de combler cette lacune en proposant d'éclairer les tables de travail surmontant les meubles bas à partir de la partie supérieure des éléments suspendus associés et ce d'une manière totalement satisfaisante aussi bien du point de vue de l'esthétique que du confort de la ménagère.

Dans ce but, on a pensé, conformément à l'invention, à couronner les meubles suspendus par des corniches constituées essentiellement par une cornière dont l'une des branches ou première branche repose par son extrémité libre sur la face supérieure du meuble tandis que l'autre branche ou seconde branche fait saillie au-dessus de ce meuble.

Une telle corniche est caractérisée en ce que la première branche comporte une partie en saillie au-dessus du meuble, cette partie en saillie, directement contiguë à la seconde branche de la cornière, étant au moins en partie réalisée en un matériau transparent ou translucide et coopérant avec des sources de lumière telles qu'ampoules ou tubes au néon permettant d'éclairer la partie inférieure du meuble, notamment la table de travail disposée au-

dessous de celui-ci.

L'invention permet donc de réaliser un éclairage des tables de travail, évier ou plaques de cuisson directement intégré au meuble suspendu surmontant ces éléments et pratiquement invisible de l'extérieur, tout en assurant un éclairage satisfaisant.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la partie en saillie de la première branche est constituée par une plaque en un matériau transparent ou translucide, dont l'un des bords est introduit dans une gorge spécialement prévue à cet effet sur une face ou face arrière de la seconde branche tandis que le bord opposé s'appuie et est fixé sur une partie opaque de la première branche par laquelle elle repose sur le meuble.

Par suite de cette configuration, le meuble suspendu est surmonté sur toute sa largeur par une bande éclairante.

Selon l'invention, les matériaux constitutifs de la seconde branche ainsi que de la partie opaque de la première branche de la cornière seront choisis de manière à correspondre au matériau constitutif des meubles (bois massif, aggloméré, formica (marque déposée) ...) ou encore en métal ; de même, la face avant de la seconde branche de la cornière sera plus ou moins travaillée et moulurée en fonction du style de la cuisine à laquelle elle doit s'adapter.

Le matériau constitutif de la plaque transparente devra être suffisamment résistant : parmi les matériaux susceptibles de donner satisfaction, on peut, par exemple, mentionner l'altuglass (marque déposée).

Bien entendu, dans le cas le plus fréquent dans lequel plusieurs éléments suspendus sont placés côte à côte, la cornière devra former une bande ininterrompue au-dessus de ceux-ci y compris sur leurs faces latérales libres.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la cornière est fermée sur sa face arrière par un capot délimitant, à sa partie interne, un logement de réception des sources de lumière.

Conformément à l'invention, ces dernières sont le plus souvent constituées par des tubes au néon montés de manière classique sur des supports portant des organes d'alimentation en électricité.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le capot est constitué par un profilé métallique à section en forme de L.

Un tel profilé qui peut, par exemple, être en tôle laquée en un coloris quelconque, notamment en blanc, donne toute satisfaction du point de vue de la résistance, de l'esthétique et du prix de revient.

Selon une autre caractéristique de l'invention, les faces arrières de la seconde branche ainsi que de la partie opaque de la première branche de la cornière comportent des rainures parallèles destinées à recevoir les deux bords longitudinaux du capot.

Cette configuration permet grâce à l'élasticité du matériau notamment du métal constitutif du capot, une mise en place et un démontage très rapide de celui-ci.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le capot est muni d'ouvertures permettant l'introduction, dans le logement de réception, des sources de lumière, notamment des tubes au néon et de leur support.

Selon une autre caractéristique de l'invention, les ouvertures du capot sont constituées par des fenêtres longitudinales percées au niveau de l'angle du profilé et bordées, d'un côté, par un plateau de réception des sources de lumière, notamment des supports des tubes au néon.

Cette configuration permet, de façon très simple, de maintenir les sources de lumière, notamment les tubes au néon, à une distance convenable de la plaque transparente ou translucide.

Les caractéristiques de la corniche qui fait l'objet de l'invention seront décrites plus en détail en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue "éclatée" d'un meuble surmonté d'une corniche conforme à l'invention,
- les figures 2a, 2b et 2c sont des vues en coupe représentant trois types différents de cornières adaptées chacune à des cuisines de style différent,
- la figure 3 est une perspective "éclatée" de l'ensemble de la corniche,
- la figure 4 est une vue en coupe représentant le capot,
- la figure 5 est une vue de dessus représentant un ensemble de meubles suspendus surmontés chacun d'une corniche selon une ligne continue.

Selon la figure 1, l'invention se rapporte à une corniche 1 destinée à couronner un meuble de cuisine suspendu 2 surmontant un meuble bas 3 comportant, à sa partie supérieure, une table de travail 4 qui, dans l'exemple représenté sur la figure porte des plaques de cuisson 5.

A côté de son rôle à caractère purement esthétique, la corniche 1 doit permettre un éclairage satisfaisant de la table de travail 4.

Selon les figures 2a, 2b et 2c, la corniche 1 est principalement constituée par une cornière 6 comportant deux branches, à savoir une première branche 7 reposant horizontalement sur la face supérieure 20 du meuble suspendu 2 (figure 1) et une seconde branche 8 approximativement perpendiculaire ou faisant un angle déterminé avec la première branche 7.

La première branche 7 peut être, soit simplement posée en prenant appui sur la face supérieure 20 du meuble suspendu 2, soit être fixée à celle-ci au moyen d'organes de fixation non représentés tels que vis, clous, etc ... ou encore être collée sur celle-ci.

Selon les figures, la seconde branche 8 de la cornière 6 est entièrement réalisée en un matériau opaque correspondant généralement au matériau constitutif du meuble 2 (bois massif, matériau synthétique, aggloméré ...) ; la première branche 7 est quant à elle constituée par l'association d'une partie opaque 70 par laquelle elle s'appuie ou est fixée sur la face supérieure 20 du meuble 2 et une plaque transparente ou translucide 9 notamment en

altuglass (marque déposée) disposée en saillie au-dessus de ce meuble, comme représenté sur la figure 1.

Il est clair que la cornière 6 se prolonge angulairement de façon à surmonter la totalité des faces libres (c'est-à-dire non contiguës à un autre meuble) du meuble 2, et, que par suite, la bande 9 constitue une bande s'étendant sur toute la périphérie de ce meuble.

Selon les figures 2a, 2b et 2c, qui sont en fait des vues similaires, mais adaptées à trois styles différents de cuisine, la plaque 9 est fixée par l'un de ses bords 90 ou bord arrière sur la partie opaque 70 de la première branche 7 de la cornière 6 tandis que le bord opposé 91 ou bord avant est introduit et fixé dans une gorge 81 prévue à cet effet sur la face arrière 80 de la seconde branche 8 de la cornière. Le mode de fixation de la plaque transparente ou translucide 9 peut, bien entendu, être quelconque sans pour cela sortir du cadre de l'invention ; on choisit, le plus souvent, une colle adéquate.

Selon la figure 3, la cornière 6 est fermée sur sa face arrière par un capot 10 constitué par un profilé métallique à section en forme de L dont les bords longitudinaux 11 et 11' sont respectivement introduits à force dans des rainures parallèles 12 et 12' respectivement prévues sur les faces arrière de la partie 70 de la première branche 7 et de la branche 8 de la cornière 6 (figures 2a, 2b et 2c).

L'ensemble ainsi défini délimite à sa partie interne, un logement 13 destiné à recevoir un tube au néon 14 monté de manière classique sur un support 15 portant des organes 16 permettant son alimentation en électricité.

Selon les figures 3 et 4, le capot est muni au niveau de son angle 17 d'une ouverture 18 permettant l'introduction du tube 14 et de son support 15 ; cette ouverture 18 est bordée à sa partie inférieure par un plateau de réception 19 du support 15 qui peut ainsi être maintenu à une distance convenable de la plaque 9 permettant, par suite, un éclairage efficace de la surface 4.

Bien entendu, l'invention peut s'adapter à des cuisines "aménagées" ayant une géométrie quelconque, comme représenté par exemple sur la figure 5.

Revendications

- 1°) Corniche (1) destinée à un meuble tel qu'un meuble de cuisine, notamment un meuble suspendu (2) et constituée essentiellement par une cornière (6) dont l'une des branches (7) ou première branche repose par son extrémité libre (70) sur la face supérieure (20) du meuble (2) à couronner tandis que l'autre branche (8) ou seconde branche fait saillie au-dessus de ce meuble (2), corniche caractérisée en ce que la première branche (7) comporte une partie (9) en saillie au-dessus du meuble (2), cette partie en saillie, directement contiguë à la seconde branche (8) étant au moins en partie réalisée en

un matériau transparent ou translucide et coopérant avec des sources de lumière (14) permettant d'éclairer la partie inférieure du meuble (2), notamment une table de travail (4) disposée au-dessous de celui-ci.

2°) Corniche selon la revendication 1, caractérisée en ce que la partie en saillie de la première branche est constituée par une plaque (9) en un matériau transparent ou translucide, dont l'un des bords (91) est introduit dans une gorge (81) spécialement prévue à cet effet sur une face (80) ou face arrière de la seconde branche (8) tandis que le bord opposé (90) s'appuie et est fixé sur une partie opaque (70) de la première branche (7) par laquelle elle repose sur le meuble (2).

3°) Corniche selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la seconde branche (8) ainsi que la partie opaque (70) de la première branche (7) de la cornière (6) sont en bois massif.

4°) Corniche selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la seconde branche (7) ainsi que la partie opaque (70) de la première branche (7) de la cornière (6) sont en un matériau synthétique.

5°) Corniche selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que les sources de lumière (14) sont constituées par des tubes au néon montés sur des supports (15) portant des organes d'alimentation en électricité (16).

6°) Corniche selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que la cornière (6) est fermée sur sa face arrière par un capot (10) délimitant, à sa partie interne, un logement (13) de réception des sources de lumière (14), notamment des tubes au néon et de leur support (15).

7°) Corniche selon la revendication 6, caractérisée en ce que le capot (10) est constitué par un profilé métallique à section en forme de L.

8°) Corniche selon la revendication 7, caractérisée en ce que les faces arrières de la seconde branche (8) ainsi que de la partie opaque (70) de la première branche (7) de la cornière (6) comportent des rainures parallèles (12, 12') destinées à recevoir les deux bords longitudinaux du capot (10).

9°) Corniche selon l'une quelconque des revendications 6 à 8, caractérisée en ce que le capot (10) est muni d'ouvertures (18) permettant l'introduction, dans le logement de réception (13), des sources de lumière (14), notamment des tubes au néon et de leur support (15).

10°) Corniche selon la revendication 9, caractérisée en ce que les ouvertures (18) du capot (10) sont constituées par des fenêtres longitudinales percées au niveau de l'angle (17) du profilé et bordées, d'un côté, par un plateau de réception (19) des sources de lumière (14), notamment des supports (15) des tubes au néon.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

4

FIG. 1

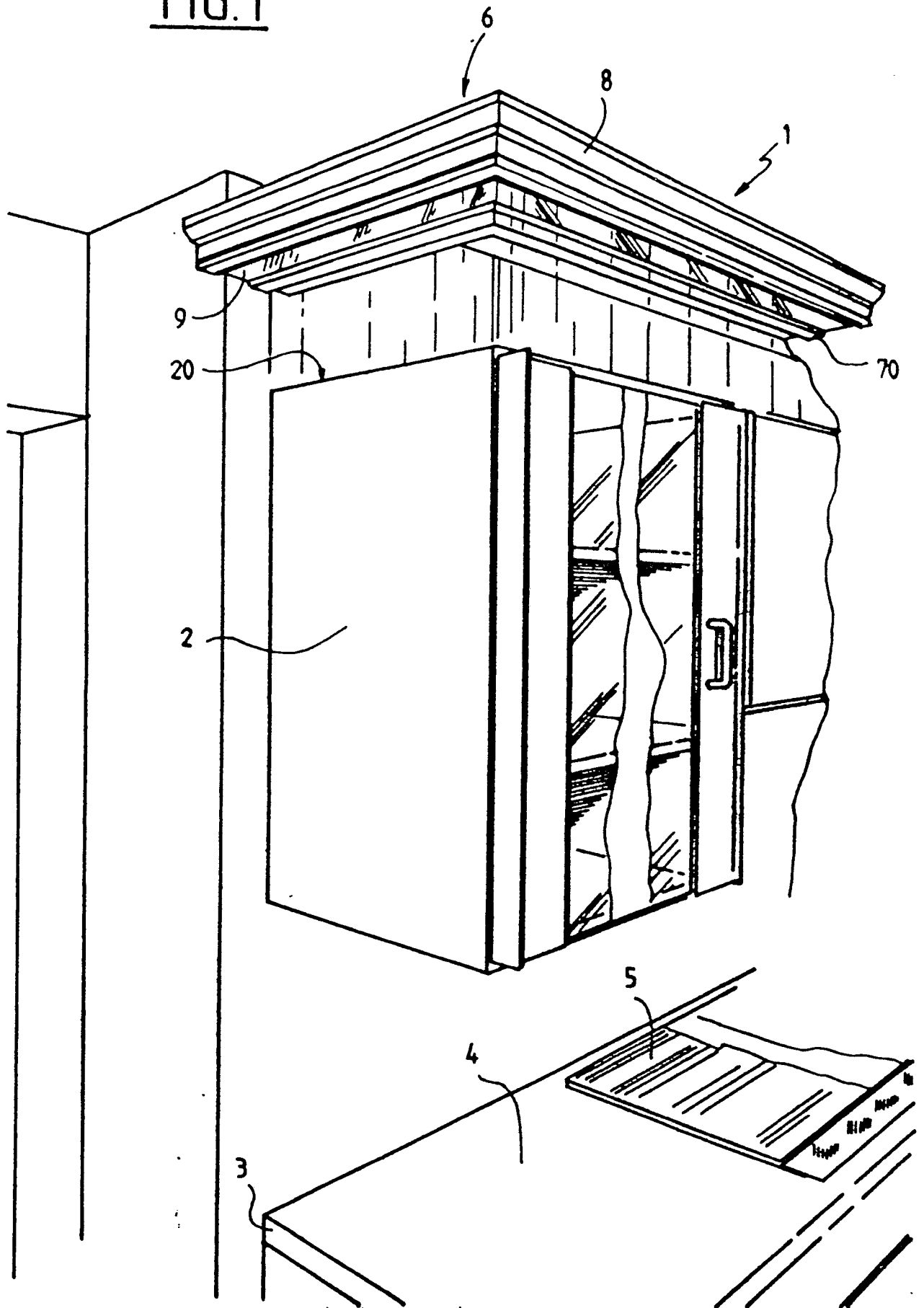


FIG. 2a

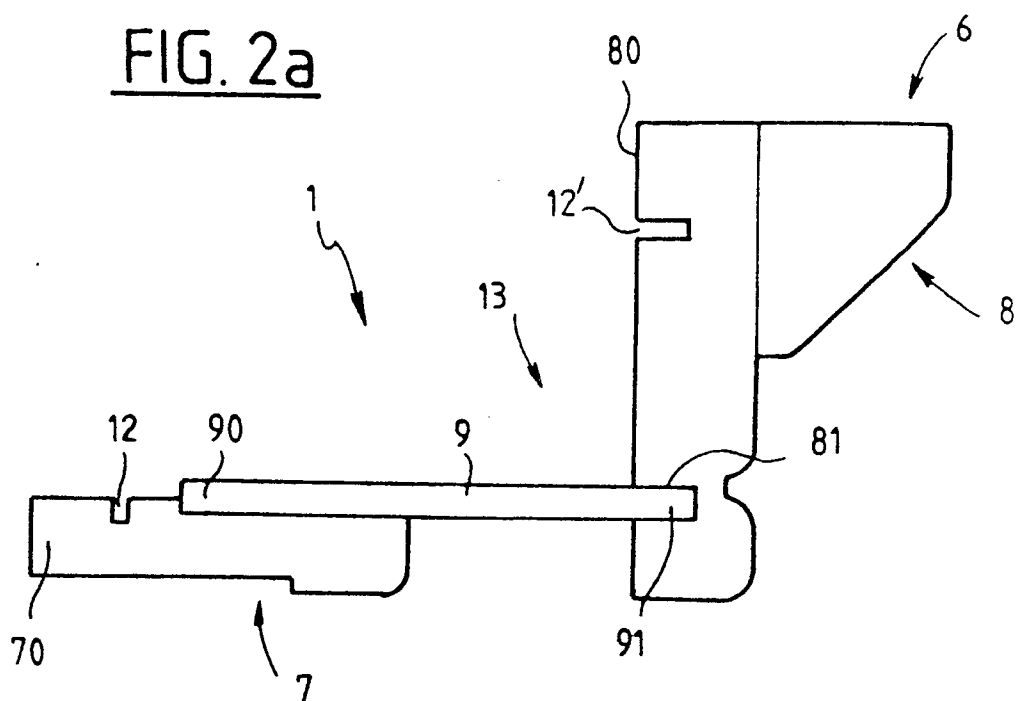


FIG. 2b

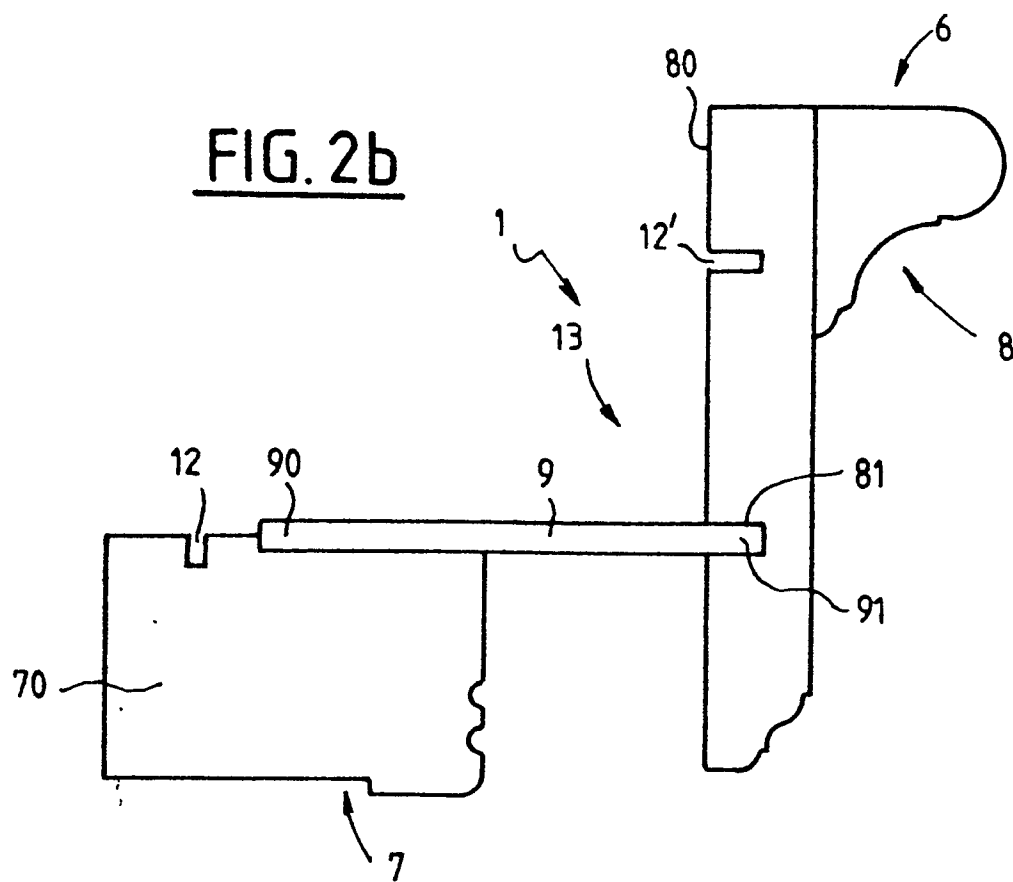


FIG. 2c

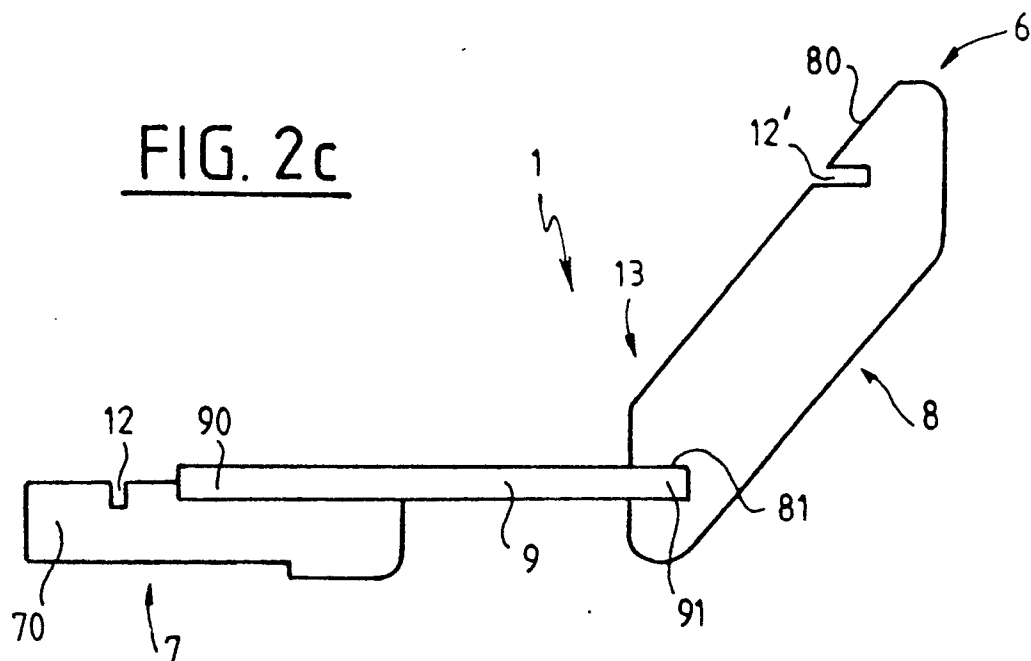


FIG. 3

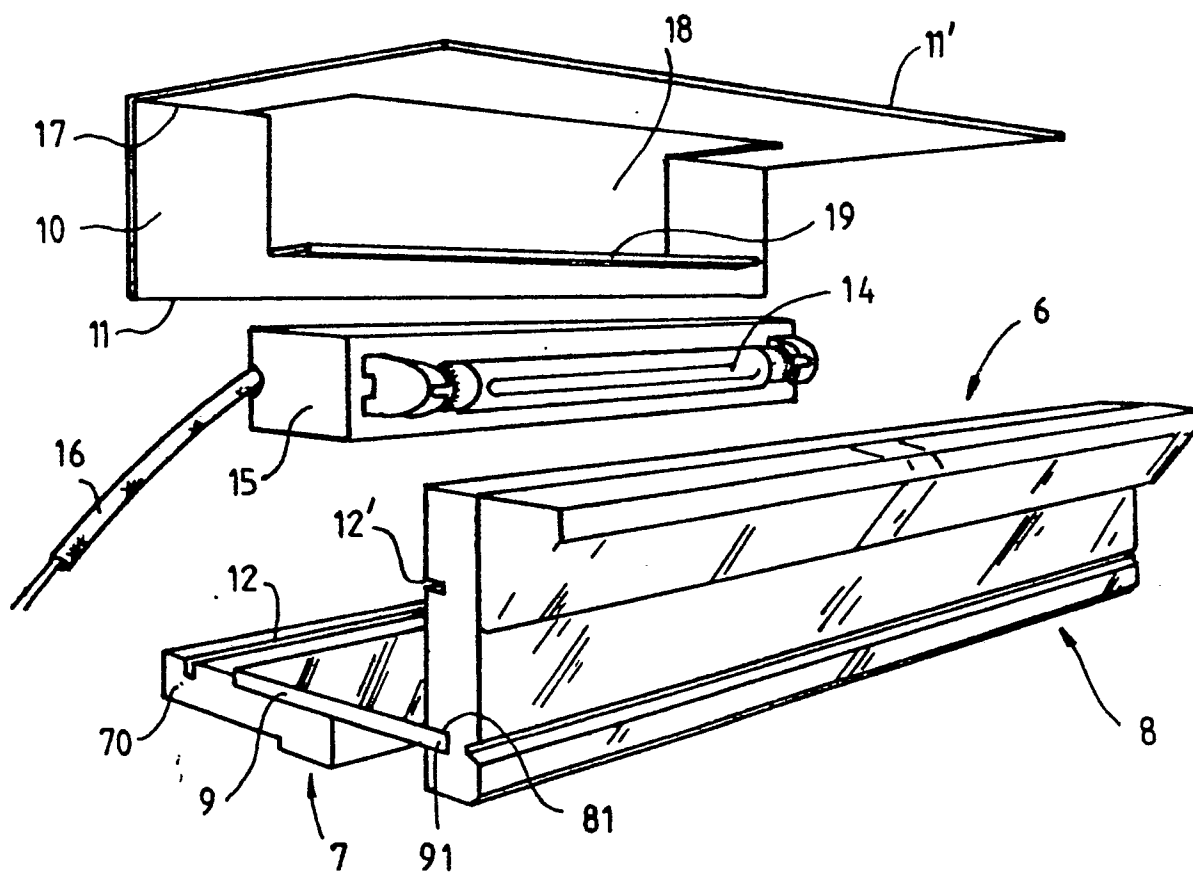


FIG. 4

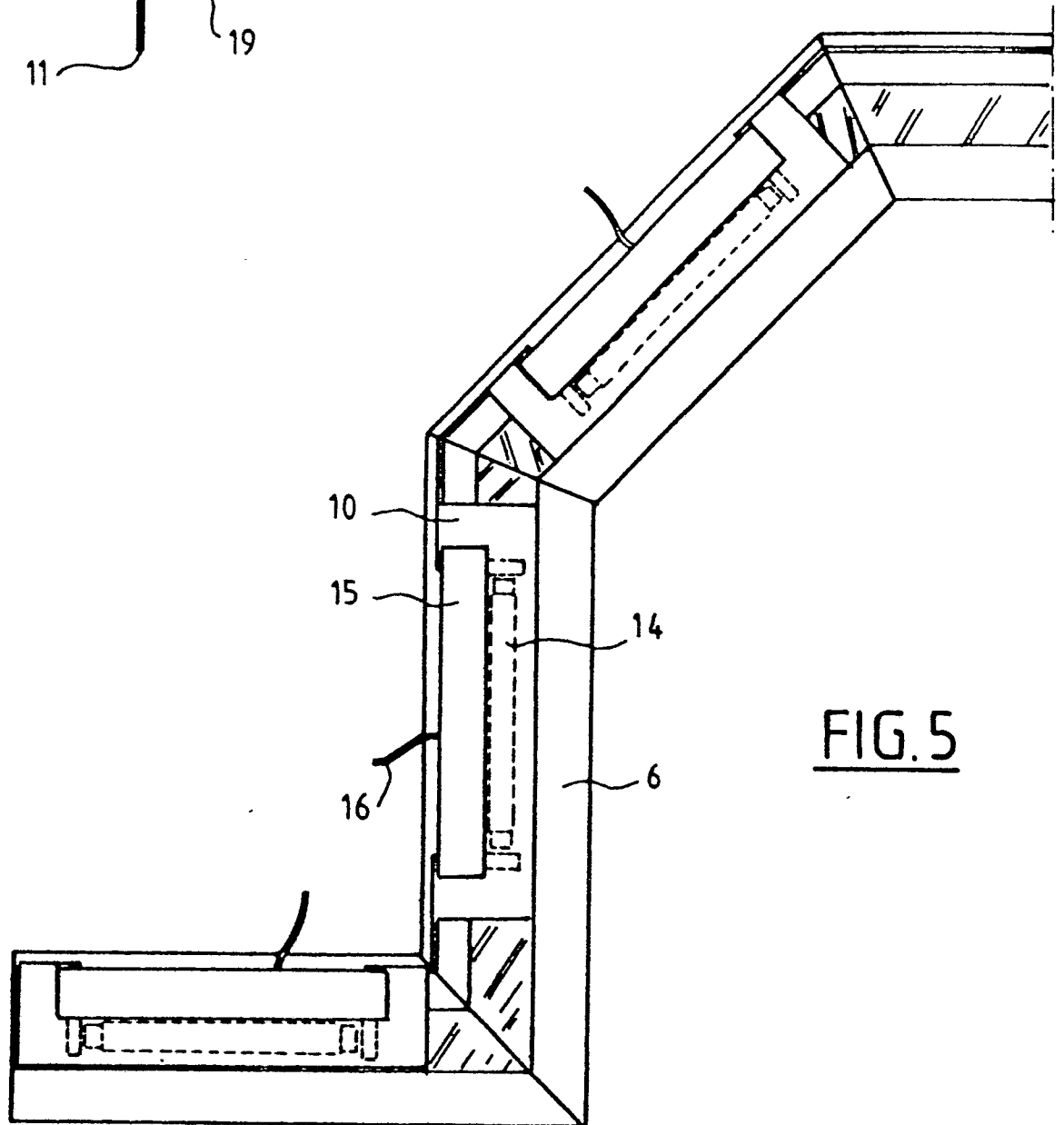
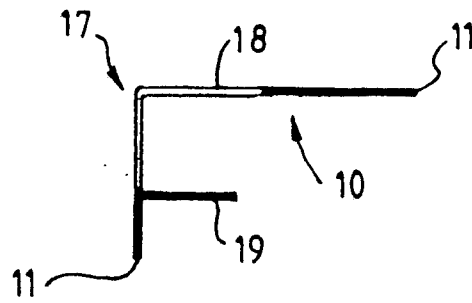


FIG. 5



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 40 2988

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	DE-A-2 303 548 (GENERAL ELECTRIC) * Page 17, ligne 25 - page 18, ligne 17; figure 7 *	1-10	A 47 B 77/02
A	DE-U-8 522 554 (GORENJE)		
A	FR-A-1 582 857 (LAMBERT)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 47 B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 03-03-1989	Examineur KNOPS J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	